

LÉGISLATURE 2021-2026



COMMUNE DE BOREX

Préavis municipal n° 07 - 2021

Au Conseil Communal de Borex

Budget de fonctionnement 2022

Municipal responsable

MURY Boris

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales,

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93.a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom) du 14 décembre 1979 art. 5 à 9,
- du Règlement du Conseil communal de Borex du 24 juin 2015 art 83,

La Municipalité doit soumettre avant le 15 décembre au Conseil communal le budget de l'année suivante pour adoption.

Les commentaires par rubrique du budget figurent sur le fascicule Budget 2022 joint au présent document, nous ne les commenterons donc pas plus en détail dans ce préavis.

COMMENTAIRES

Budget de fonctionnement :

Le budget 2022 présente un excédent de charges de CHF 367'231.- après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve, soit une diminution de charges de 165'189.- par rapport au budget 2021.

Le Conseil communal par l'acceptation du préavis 06/2021 a suivi la Municipalité sur statut quo du taux d'imposition. Actuellement nous avons contracté un crédit de CHF 600'000.- pour financer la trésorerie courante, l'ATF est à taux négatif.

Projections Budgétaires 2022

Titre	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 Administration Générale	667'354	106'638	587'440	93'204	670'189	141'377
2 Finances	1'764'687	6'010'327	1'647'800	5'409'671	1'845'279	6'097'402
3 Domaines et bâtiments	274'339	148'332	265'564	314'725	283'195	141'511
4 Travaux	937'428	342'752	952'405	377'325	902'754	356'074
5 Instruction publique	797'390	900	802'145	900	765.974	694
6 Police	547'057	192'815	460'763	140'010	449'633	134'870
7 Sécurité sociale	2'170'940	0	1'972'138	0	1'956'716	1'746
8 Services industriels	13'000	3'200				
	7'172'195	6'804'964	6'688'255	66'155'835	6'873'744.32	6'873'676.19
Excédent	367'231		532'420			68.13

Pour l'exercice 2022, le ratio des coûts sous contrôle direct de la Municipalité est d'environ 26%, le solde étant reversé soit au Canton soit dans le cadre de nos intercommunalités. Les rentrées fiscales quant à elles représentent environ 76% de la totalité de nos revenus.

Le présent budget reflète, en plus des rubriques déjà présentes lors des années précédentes :

- nombre d'habitants estimé à 1'200 ;
- le remplacement de l'informatique de l'administration ;
- l'achat de mobilier urbain pour l'aire de loisirs du Pétaney ;
- le remplacement des arbres et buissons secs sur le parking du Pétaney ;
- l'étude de la remise en état des routes communales et de l'éclairage public ;
- l'étude du plan énergie et climat communal.

Etat financier

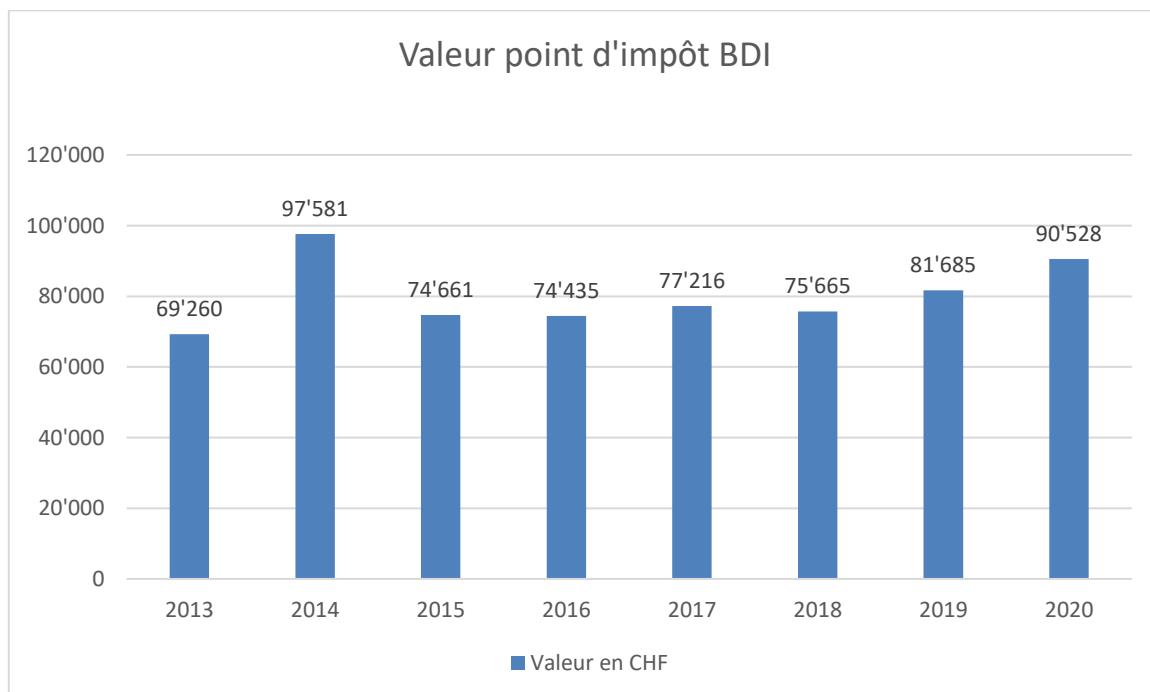
Emprunts

Les conditions avantageuses des avances à terme fixe (ATF) sont favorables pour la Commune, actuellement le taux se situe entre 0.35% et 1.39% (taux médians 0.47%). Un remboursement de CHF 507'000.- sur les ATF est pratiqué selon les conditions des institutions bancaires ; le budget lui présente des amortissements du patrimoine financier et administratif lié aux investissements de CHF 347'500.-

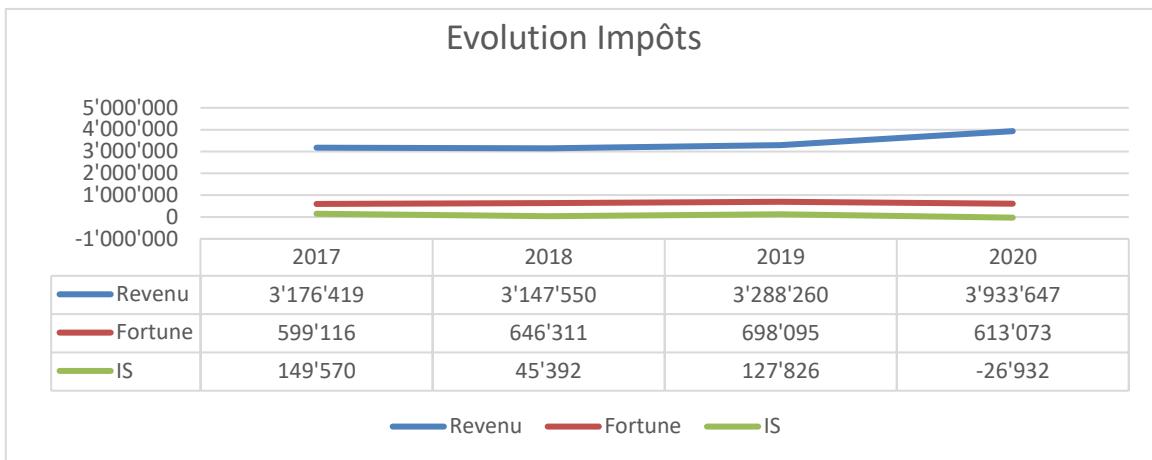
Impôts

Les impôts déterminants pour le rendement communal du point d'impôt sont :

- Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune de personnes physiques, y compris bénéfice et prestations en capital ;
- Impôt spécial affecté à des dépenses déterminées ;
- Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des personnes morales, y compris l'impôt minimum ;
- Impôt spécial dû par les étrangers.



Variations des impôts PP-PM-IS



Le cash-flow (marge d'autofinancement) pour le budget 2022 est positif.

Pour rappel, la marge d'autofinancement correspond aux liquidités dégagées par le compte de fonctionnement et qui servent à financer en partie ou en totalité les investissements et/ou à rembourser la dette.

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Revenus épurés ¹	6'652'309	5'958'077	6'723'183
Charges épurées ²	6'629'725	6'265'762	6'276'086
Cash-flow	22'584	-307'685	447'097

Administration générale

Service du personnel, assurances

Toutes les cotisations des assurances pour l'ensemble des collaborateurs et des autorités politiques figurent dans ce compte ; ensuite elles sont réparties dans les différentes rubriques concernées. Pour l'Administration il y trois personnes pour 1.7 ETP³.

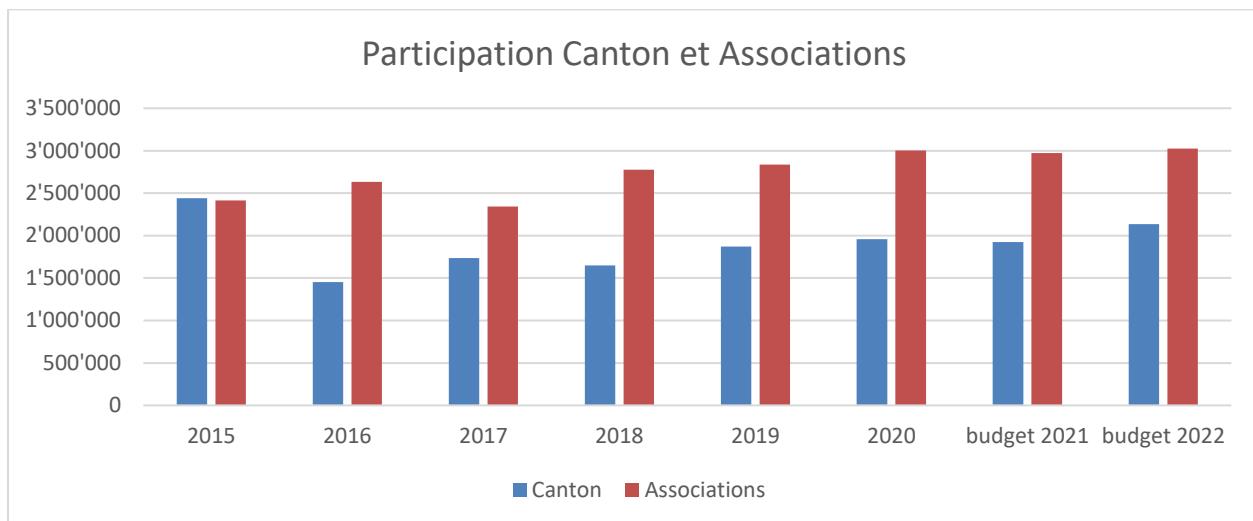
¹ = hors attributions aux fonds de réserves et imputations internes

² = hors amortissements, attributions aux fonds de réserves et imputations internes

³ Equivalent temps plein

Finances

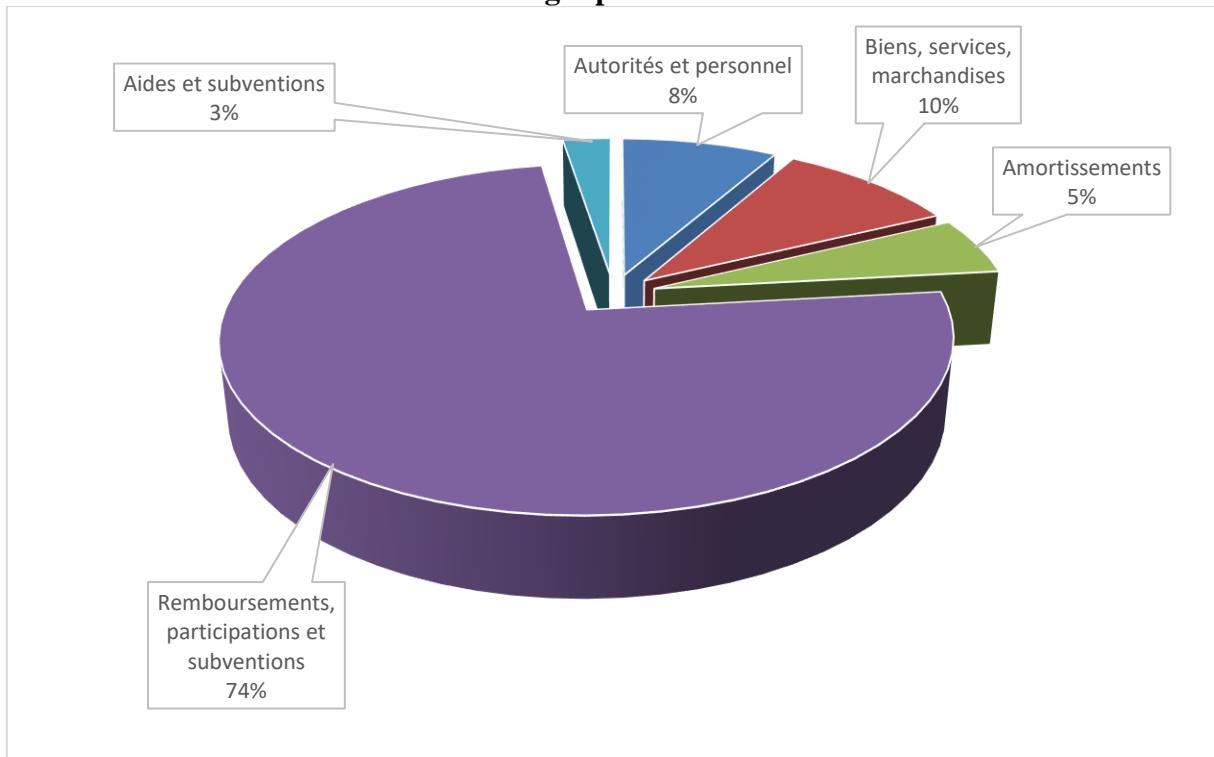
En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune



Péréquation⁴

	Budget 2022	Budget 2021	Décompte final 2020
Contribution	1'610'309	1'507'693	1'610'886
Attribution	178'502	172'061	178'502
Contribution nette	1'431'807	1'335'632	1'432'384

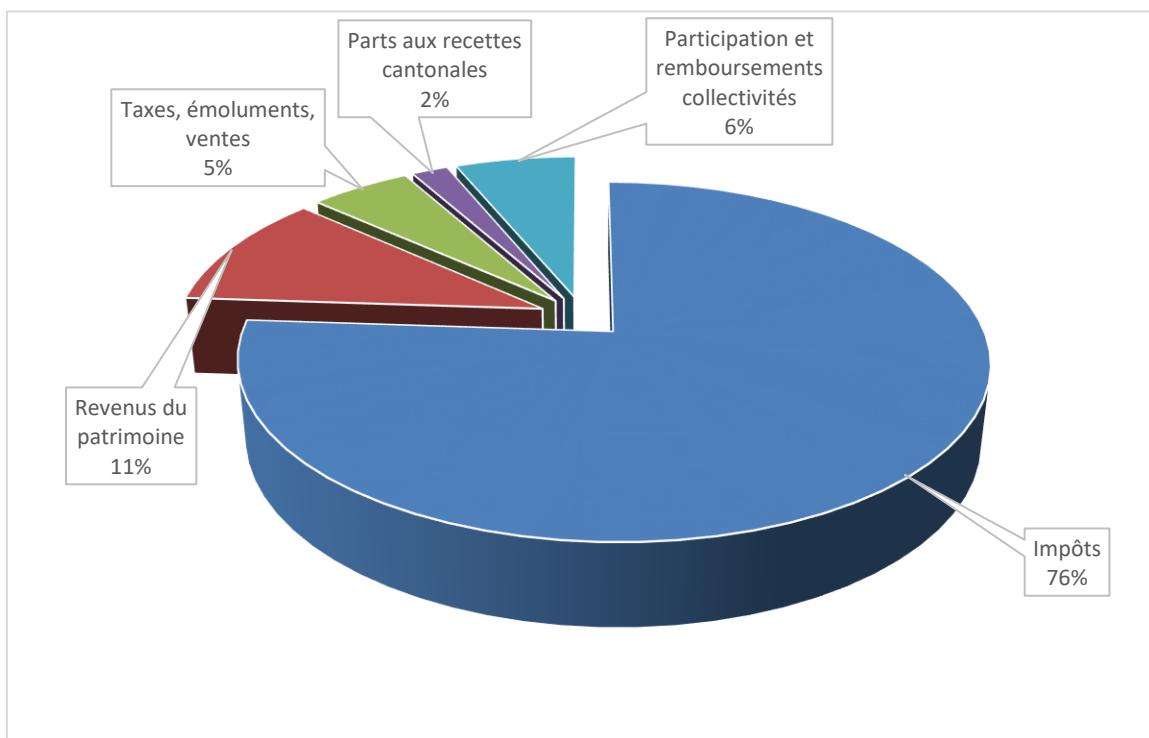
Charges par nature⁵



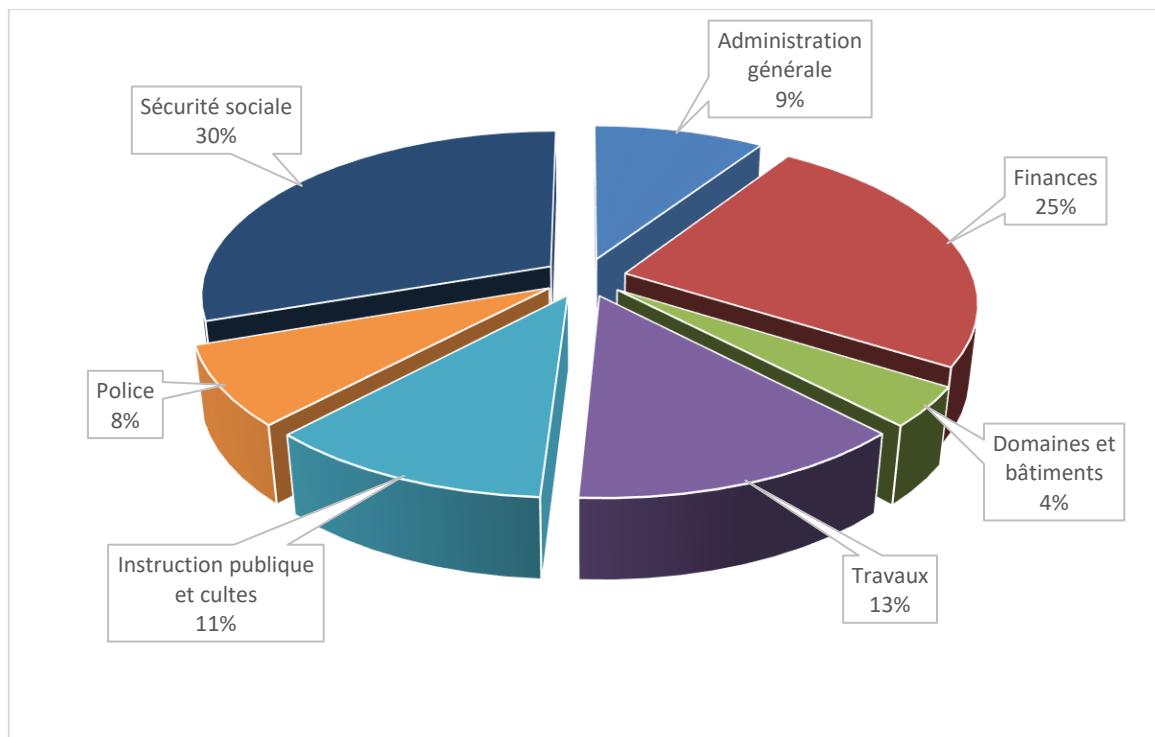
⁴ Les montants du décompte final 2020 proviennent de l'Etat de Vaud et non de la comptabilité

⁵ Les rubriques inférieures à 1% n'apparaissent pas

Revenus par nature

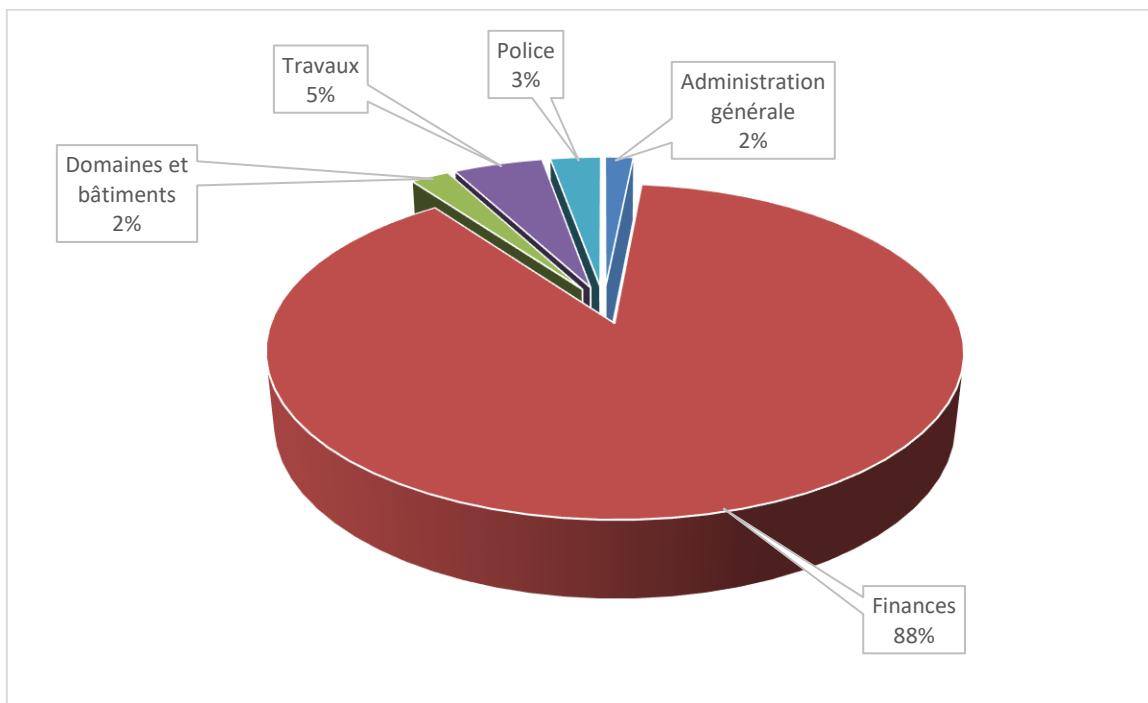


Charges par service⁶



⁶ Les rubriques inférieures à 1% n'apparaissent pas

Revenus par service



Domaines et Bâtiments

Terrain

Des amortissements sur le RPGA et PPA Tranchepied seront effectués suite aux recommandations de la fiduciaire, représentant un montant de CHF 73'400.-.

Travaux

Routes

Des études ciblées sont prévues pour le réseau routier et l'éclairage public. Une personne pour 1 ETP.

Ordures ménagères et déchetterie

La taxe annuelle par habitant reste à CHF 100.- HT et la taxe entreprise à CHF 50.- HT.

Réseau d'égouts, épuration

Taxe annuelle d'épuration

Article 49 du Règlement communal sur « l'évacuation et l'épuration des eaux » qui stipule :

Le produit des taxes annuelles d'épuration et spéciales est affecté à la couverture des frais qui découlent de l'épuration communale ou de l'épuration par l'Association intercommunale.

La rubrique 460 est une rubrique affectée, les taxes doivent couvrir les charges, les recettes supplémentaires ne peuvent être attribuées à une autre rubrique.

Instruction publique et Cultes

Enseignements primaire et secondaire

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Primaire	423'350	434'392	424'234
Secondaire	346'150	342'453	321'530
Total	769'500	776'845	745'764

Police

Corps de Police⁷

	Budget 2022	Budget 2021	Décompte final 2020
Contribution	207'079	194'983	201'732

ASP

Deux agents travaillent depuis mars 2021 pour 5 communes, soit 1.5 ETP

	Budget 2022	Budget 2021	Compte 2020
Contribution	35'043	22'100	20'086

Sécurité sociale

Service social

	Budget 2022	Budget 2021	Décompte final 2020
Contribution	276'490	246'736	208'089

Facture cohésion sociale

	Budget 2022	Budget 2021	Décompte final 2020
Contribution	1'843'836	1'665'752	1'690'158

Services industriels

Le Plan énergie et climat communal (PECC) est un programme de soutien qui actualise et élargit le Concept énergétique des communes vaudoises, lancé en 2009. Il propose aux communes un appui technique et financier pour les accompagner dans l’élaboration et la mise en oeuvre de plans climat communaux.

⁷ Les montants du décompte final 2020 proviennent de l’Etat de Vaud et non de la comptabilité idem pour la facture sociale

CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Borex

- Dans sa séance du 6 décembre 2021;
- Vu le préavis n° 07-2021 – Budget de fonctionnement 2022;
- Ouï le rapport de la commission des Finances;
- Entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'approuver

Le préavis n° 07-2021 – Budget de fonctionnement 2022 tel que présenté;

2. D'accepter

Le budget de fonctionnement 2022 tel que présenté par la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2021 pour être soumis au Conseil Communal de Borex.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
J.-L. Vuagniaux

La Greffe
G. Boulenaz

Annexe : Budget 2022 et plan des dépenses d'investissements budget 2022

Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*

Délégué municipal à convoquer: Boris Mury, Municipal et Marc-Henri Berlie, boursier.